

L'association «CONTRÔLE PUBLIC»  
n° W062016541  
Site : [www.contrôle-public.com](http://www.contrôle-public.com)  
[controle.public.fr.rus@gmail.com](mailto:controle.public.fr.rus@gmail.com)

Détenu M. Ziablitsev Sergei

## Le Président de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence

### Déclaration N°38

Le 05.08.2021 à 12:56 h nous avons déposé le recours en révision et rectification de la décision Rôle N° RG 21/00695 - N° Portalis DBVB-V-B7F-BH3YR – de la CA Aix-en-Provence



The screenshot shows an email interface with a sidebar on the left containing folders like 'Archive', 'Notes', 'Archiv', 'Отправленные' (7677), 'Удалённые', 'Спам' (32), 'Черновики', 'Шаблоны', 'Создать папку', '1', '99+', 'Кураре-медицина', 'Бизнес', 'Президенту', 'Создать метку', 'Реклама', and 'Отключить'. The main content area displays an email from 'pref-renouvellement-ada@alpes-maritimes.gouv.fr' with the subject 'Ziablitsev: Révision et rectification de la décision Rôle N° RG 21/00695 - N° Portalis DBVB-V-B7F-BH3YR – de la CA Aix-en-Provence'. The email body contains the following text:

**A la Cour d'appel d'Aix-en-Provence**

Заявление о пересмотре апелляционного решения должно быть рассмотрено в срок 24 часа. Суд должен назначить адвоката и заставить его предоставить досье в электронном виде стороне защиты. Решение выслать с переводом на русский электронно на этот е майл и защиты выбранной.

La requête de révision de la décision d'appel doit être examinée dans les 24 heures. La cour doit nommer un avocat et le contraindre à fournir le dossier par voie électronique à la défense. Veuillez envoyer la décision avec la traduction en russe sur ce e- mail et e-mail de la défense élue.

**Au préfet du département des Alpes-Maritimes**

La Cour d'appel ne nous a pas informés à ce jour de l'enregistrement de recours et de l'audience.

Nous vous demandons de nous informer par voie électronique selon l'art.L112-8 du Code des relations entre le public et l'administration sur l'état d'avancement de l'affaire.

L'association « Contrôle public » et M. Ziablitsev S.



le 12.08.2021